

PHASE II : BESOINS FUTURS ET ADEQUATION DES INFRASTRUCTURES ACTUELLES

☞ **Objectifs : évaluer pour une collectivité l'évolution des besoins en moyenne et en pointe en alimentation en eau potable et sa répartition sur les secteurs principaux de distribution.**

- L'évolution des besoins sera déterminée pour les échéances suivantes :
 - ◆ Court terme (5 ans) ;
 - ◆ Moyen terme (15 ans) ;
 - ◆ Long terme (30 ans).
- Ces résultats vont permettre de prévoir les échéances à partir desquelles les infrastructures en place seront insuffisantes et de proposer les nouveaux équipements nécessaires à ces nouveaux besoins dans les scénarios d'aménagement.
 - ◆ Le court terme permettra de déterminer les actions et les aménagements urgents.
 - ◆ Le moyen terme va permettre de dimensionner:
 - ✓ Les stations de pompage ;
 - ✓ Les premières tranches de renforcement de stockage ou de traitement ;
 - ◆ Le long terme va permettre de dimensionner :
 - ✓ La capacité de production en cas de création d'une nouvelle ressource ;
 - ✓ Les réseaux structurant à renforcer;
 - ✓ Les emprises foncières à réserver pour des ouvrages de stockage et de traitement

Les résultats seront présentés sous forme de tableaux, courbes et plans (report par secteur de distribution et usages), fournis sur support informatique pour pouvoir être suivis par la collectivité. A cette fin, les hypothèses retenues devront apparaître de manière explicite.

II - 1 DETERMINATION DES BESOINS FUTURS

Le chargé d'études fera utilement référence aux études prospectives déjà réalisées, notamment le schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable.

Il analysera les données actuelles au regard des hypothèses élaborées à l'époque de la rédaction des schémas de référence

Les investigations et les données à fournir sont précisées dans la [fiche 9](#)

Les besoins doivent absolument être validés par les collectivités concernées afin d'assurer la cohérence avec les documents d'urbanisme existants et projetés

II - 2 CAPACITE DE L'EXISTANT ET ANALYSE DES INSUFFISANCES

A partir des informations contenues dans la [fiche 9](#) : **Les besoins futurs**,

- Le bureau d'études analysera jusqu'à quelle échéance les infrastructures de production d'adduction et de distribution en place pourront répondre aux besoins (sur la base de l'analyse du fonctionnement actuel).
- Le chargé d'études s'attachera à rechercher les insuffisances en matière
 - ◆ d'infrastructures (production, traitement, diamètre des conduites, réservoirs, branchements en plomb, rendement, etc.),
 - ◆ de structure de gestion,
 - ◆ de maîtrise foncière
 - ◆ de qualité des eaux
 - ◆ de sécurisation.

II - 3 POSSIBILITES D'EVOLUTION DES BESOINS EN FONCTION DES INFRASTRUCTURES ACTUELLES

- Le chargé d'études procédera à une analyse succincte, secteur par secteur, des possibilités d'accueil à terme (ou maximum de consommation) en fonction des ressources existantes et autorisées. On entend par capacité d'accueil, l'estimation d'un seuil maximum de consommation pour l'eau potable qui permet de respecter les autres usages observés et l'équilibre naturel du milieu alimenté par la ressource sollicitée.
- Les résultats de cette analyse seront comparés aux perspectives d'évolution de population proposées dans les documents d'urbanisme existants ou en cours de réalisation.